



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Marseille le, 24 AVR. 2012

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

Tél. : : 04.84.35.42.68

N°1386-2011A

AVIS D'ENQUETE

SOCIETE TRIADE ELECTRONIQUE SOCIETE MICRO ORANGE à ROUSSET

En exécution de l'arrêté du Préfet n°1386-2011 A du 24 avril 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société **TRIADE ELECTRONIQUE** dont le siège social est situé 26 avenue des Champs Pierreux 92022 Nanterre et la société **MICRO ORANGE** dont le siège social est situé 296 avenue Georges Vacher- ZI de Rousset 13106 Rousset en vue d'être autorisée à exploiter un centre de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques sis au 296 avenue Georges Vacher- ZI de Rousset 13106 Rousset.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies CHATEAUNEUF LE ROUGE, FUVEAU, PEYNIER et ROUSSET, pour une durée de 32 jours **du mardi 22 mai 2012 au vendredi 22 juin 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, Monsieur Jean- Alain MAUREL Ingénieur Civil des Mines, retraité, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

CHATEAUNEUF LE ROUGE:

- le mardi 29 mai 2012 de 14h00 à 17 h00
- le vendredi 15 juin 2012 de 14h00 à 17 h00
- le vendredi 22 juin 2012 de 9h00 à 12 h00

FUVEAU:

- le mardi 22 mai 2012 de 14h 00 à 17 h 00
- le lundi 4 juin 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 18 juin 2012 de 9h00 à 12 h00

PEYNIER

- le jeudi 24 mai 2012 de 14h00 à 17 h00
- le vendredi 15 juin 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 18 juin 2012 de 14h00 à 17 h00

ROUSSET

- le mardi 22 mai 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 29 mai 2012 de 19h00 à 12 h00
- le lundi 4 juin 2012 de 14h00 à 17 h00
- le lundi 11 juin 2012 de 14h00 à 17 h00
- le vendredi 22 juin 2012 de 14h00 à 17 h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Châteauneuf le Rouge
Le Château
Place de la Mairie
13790 Châteauneuf le Rouge
- Mairie de Fuveau
Service urbanisme
26 boulevard Emile Loubet
13710 Fuveau
- Mairie de Peynier
9 cours Albéric Laurent
13790 Peynier
- Mairie de Rousset
Service urbanisme
Hôtel de ville
Place Paul Borde
13790 Rousset
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux
Porte 419
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le 12 4 AVR. 2012

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY